



Rapport de la Commission des finances (CoFin) au Conseil communal sur le préavis municipal n° 38/2024

Budget 2025

Président Frédéric Gygax

Membres Sergio Del Gottardo – Gilbert Dupuis – Thomas Daetwyler - Walter Lanz

Résumé et commentaires de la CoFin

Conformément à l'article 80 du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances (CoFin) a pris connaissance du préavis 38/2024 relatif au budget 2025 (BU25), soumis par la Municipalité (MUN) et validé par celle-ci en date du 21 octobre 2024.

Le budget de fonctionnement 2025 présente un déficit de CHF 573'745.-, résultant d'un total de charges de CHF 23'006'795.- contre CHF 22'433'050.- de revenus.

Afin d'avoir un budget au plus près de la réalité et de ne pas se retrouver au bouclage des comptes avec des revenus bien plus élevés que ceux budgétés, la commune a décidé de prendre en compte une part des recettes fiscales extraordinaires pour établir le BU25 (soit 50 % de la moyenne des recettes extraordinaires des cinq dernières années).

La CoFin s'est réunie le 29 octobre pour un premier examen détaillé et la préparation des questions à adresser à la MUN. Le 6 novembre, une seconde séance a été organisée en présence de M. Etienne Fleury, syndic, de M. Christian Franco, boursier, et de M. Milos Dangubic, adjoint boursier, afin d'approfondir et de prendre connaissance des réponses de la MUN. Ces réponses, reçues à la fois par écrit et oralement, ont donné entière satisfaction à la CoFin, répondant ainsi au mandat attribué. Nous les remercions pour la qualité et la précision des informations et commentaires.

La CoFin s'est à nouveau réunie le mercredi 13 novembre pour la rédaction du rapport. Le présent rapport a été finalisé par échange de courriels entre tous les membres de cette même commission.

Revenus

Le total des revenus passe de CHF 23'254'350.- dans le budget 2024 (BU24) à CHF 22'433'050.- dans le BU25, soit une baisse de 3,53 %.

Cette diminution des recettes est essentiellement due au retour de la NPIV qui n'est plus aussi favorable qu'au BU24 et à une surévaluation du nombre de nouveaux habitants en 2024. En effet, pour le BU24, il avait été estimé qu'il y aurait 5'050 habitants au 1er janvier 2024, alors qu'en réalité, il n'y en a eu que 4'842.

Charges

Le total des charges passe de CHF 23'959'710.- dans le BU24 à CHF 23'006'795.- dans le BU25, soit une baisse de 3,98 %. Cette diminution est principalement liée à la réduction des charges de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) et à la non-reconduction de la provision pour la participation communale aux plans généraux d'évacuation des eaux intercommunal (PGEEI).

De nombreuses charges incontournables, telles que la participation au déficit d'exploitation des transports publics, l'augmentation du personnel communal ainsi que la participation à la facture policière, justifient le bien-fondé de ce léger déficit.

La CoFin relève que seul un tiers des dépenses prévues en 2024 dans le plan d'investissement sera réalisé et s'inquiète que cette situation se reproduise en 2025. Cependant la MUN a pu nous rassurer, car suite aux différents engagements de personnel, elle estime pouvoir mener à bien ses projets en 2025.

Conclusions

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base de son rapport et des différentes informations obtenues, la Commission des finances, unanime, vous recommande,

- vu le préavis 38/2024 du 21 octobre 2024 ;
- d'adopter le budget de fonctionnement 2025 qui se présente comme suit :

Charges	CHF 23'006'795
Revenus	<u>CHF 22'433'050</u>
Excédent de charges	CHF 573'745

- de décharger la Commission des finances de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 28 novembre 2024

Commission des finances
du Conseil communal de Cheseaux



Frédéric Gygax
Président/rapporteur



Sergio Del Gottardo



Gilbert Dupuis



Thomas Daetwyler



Walter Lanz